

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF460

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 3 QUATER C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 3 *quater* C, qui étend le crédit d'impôt en faveur de la sortie du glyphosate aux entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF).

Cette extension applicable dès l'année en cours générerait un effet d'aubaine pour ces entreprises, contraire aux objectifs assignés à ce crédit d'impôt.

De plus, dans la mesure où l'on dénombre plus de 21 000 ETARF, cette extension renchérirait significativement le coût de ce crédit d'impôt, qui atteindra 140 millions d'euros en 2023.